

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 20 novembre 2025 à 20h00

Conseillers présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint du Maire,
- Mme Josiane GUTOU, 2^{ème} adjointe du Maire,
- Mme GARRIGOU gérard, 3^{ème} adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- Mme Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Jean-Baptiste MAES, conseiller municipal,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale,
- Mme Eliane POIGNET, conseillère municipale.

Conseillers ayant donné pouvoir :

- M. Martin LANDMAN donne pouvoir à Mme Virginie LE ROY,
- M. François LE GOFF donne pouvoir à M. Jean-Baptiste MAES

Conseillers excusés :

- Mme Sandrine FRAYSSE,

Mme Aurélie NICKERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2025

Validé à l'unanimité.

Délibération révision des statuts de la FDEL - TE 46

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire précise que la FDEL-Te46, outil structurant pour la gestion et le développement des politiques énergétiques dans le département du Lot, procède aujourd'hui à une révision importante de ses statuts.

La révision 2025 des statuts de la FDEL-Te46 propose notamment :

- D'élargir les compétences obligatoires à la distribution publique de gaz, aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et à la cartographie réglementaire des réseaux (PCRS), en complément du rôle historique d'AODE électricité ;

- De clarifier les compétences optionnelles : éclairage public, énergies renouvelables, mobilité décarbonée, territoires intelligents, communications électroniques ;
- D'optimiser les services mutualisés mis à disposition des adhérents, en apportant un soutien technique, administratif et financier adapté aux besoins des communes et des EPCI membres ;
- De consolider la visibilité et la reconnaissance du syndicat par l'adoption officielle de la dénomination « Territoire d'Énergie Lot » (TE46), dans le cadre d'une identité nationale commune aux autres syndicats d'énergie ;
- De préciser les modalités de désignation des délégués au comité syndical et les modalités de modification statutaires ;

Monsieur le Maire précise que ces évolutions offriront aux adhérents un cadre plus complet et adapté pour répondre aux enjeux énergétiques actuels et futurs, tout en renforçant la mutualisation des moyens et la visibilité du syndicat.

Délibération tarifs eau et assainissement 2026

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'un courrier de la SAUR concernant la valorisation de la redevance EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT pour l'année 2026. Ces dernières sont recouvrées par les services de la SAUR au profit de la collectivité. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs.

EAU

2025	EAU	
	Abonnement	26,61
	Prix du m3	0.3326

ASSAINISSEMENT

2025	ASSAINISSEMENT	
	Abonnement	89.00
	Prix du m3	1.12

Monsieur le Maire propose de maintenir ces mêmes tarifs.

Délibération DM versement FCTVA, budget eau

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011-61521	Entretien, réparations bâtiments	0,00	- 570,00
673	Titres annulés sur exercices	0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00

Délibération DM rénovation logement école

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
2135-123	Installations générales, agencements	0,00	1565,00
231-114	Immobilisations corporelles en cours	0,00	- 1565,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Convention SAUR d'assistance à la mise en œuvre du programme d'analyses au paramètre CVM

Rapporteur : M. le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une nouvelle convention de SAUR afin de poursuivre les campagnes relatives à l'assistance de la mise en œuvre du programme d'analyses et la réalisation de la campagne d'échantillonnage pour l'identification des zones non conformes au paramètre CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Cette convention a pour objet d'assister la Collectivité dans la gestion des investigations des zones à risques CVM de son réseau de distribution d'eau potable, via la réalisation d'une campagne de mesures pluriannuelles.

Le Prestataire percevra à titre de rémunération forfaitaire unitaire P pour le prélèvement et l'analyse effectué sur un point de mesures identifié dans le programme d'analyse initial, le montant hors taxes pour l'exercice 2025 est le suivant :

- $P_0 = 101,00 \text{ € HT par mesure sur point de prélèvement}$

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature et arrivera à échéance au 31 décembre 2033.

Délibération de la redevance performance des réseaux d'assainissement 2026

Rapporteur : M. le Maire
à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est évalué à 0,400 pour la commune de Lanzac. Par conséquent, il est décidé :

- De fixer à 0,10 €HT /m³ le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Que le supplément au prix est facturé et encaissé auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées, conformément à la convention de mandat d'encaissement correspondante.

Délibération pour la participation des frais des écoles de Pinsac

Rapporteur : M. le Maire
à l'unanimité

Monsieur le Maire informe à son Conseil Municipal que 6 enfants domiciliés dans la commune fréquentent l'école maternelle et primaire de la commune de PINSAC.

Monsieur le Maire présente la convention de la commune de PINSAC et souligne une augmentation de la participation par élèves. (Ecole Maternelle 1800€ ; Ecole primaire 1300€). Monsieur Maire précise que les montants sont ceux retenus par les services de l'Etat.

Délibération signature de l'avenant au contrat de détachement ESAT

Rapporteur : M. le Maire
à l'unanimité

Monsieur le Maire présente un renouvellement de convention de détachement portant sur la période du 1^{er} décembre au 28 février 2026 avec l'ESAT du Pech de Gourbière de Rocamadour pour une mise à disposition de Monsieur Mickaël Guyot pour des travaux d'entretien de la voirie.

Adhésion au dispositif de participation citoyenne

Rapporteur : M. le Maire
à l'unanimité

Monsieur de Maire explique à son Conseil Municipal qu'une augmentation régulière de certains faits est constatée, notamment les cambriolages. Le plan d'actions départemental de restauration du quotidien pose comme principe un renforcement de l'action de la Gendarmerie et de la Police nationales mais aussi de la vigilance individuelle et collective pour prévenir ces actes de délinquance.

Pour développer cette culture de la vigilance, un dispositif dit de « participation citoyenne » peut être conclu avec la commune, l'État et la Gendarmerie nationale. Il consiste en des actions spécifiques

de sensibilisation des habitants par la Gendarmerie nationale, l'identification de citoyens qui s'engagent à assurer une vigilance plus particulière, et un signalement de la participation de votre commune à ce dispositif, ce qui a aussi un rôle dissuasif.

Questions diverses

- Point sur les travaux du logement de l'école : Problème de fuite du chauffe-eau, vu avec l'entreprise Picoulet. Problème d'écoulement d'eau aux fenêtres du grenier, vu avec l'entreprise Vitrac.

Les employés communaux vont repeindre les volets de l'appartement et de l'école.

- Date des repas :

* Repas de fin d'année de la mairie : le 12 décembre,

* Les vœux du Maire : le dimanche 18 janvier à 11h00,

* Repas des aînés : le dimanche 8 février.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Aurélie NICKERT